

Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

2023-12-04

Objet :
Convention locale
de partenariat
CPAM

L'an deux mille vingt-trois, le seize décembre à 10 heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS

Etaient présents :

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, VAN HAUWAERT ANNIE, VERSAEVEL JACQUELINE, DUTOIT DANIELE, CLEMENT PIERRE, KOUSSENS CHRISTIAN.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Excusés : PLICHON PHILIPPE, HENGBART MICHEL (POUVOIR MME DHENNIN NATHALIE)

Date de
convocation
9/12/2023

La CPAM, dans le cadre d'un partenariat, propose au CCAS la signature d'une convention locale de partenariat d'accès aux droits, aux soins et à la santé des publics vulnérables.

Date d'affichage
19/12/2023

La CPAM de Lille-Douai modifie ses modalités de contacts dématérialisés pour ses partenaires. Les différents canaux existants de la CPAM évoluent vers une plateforme nationale nommée Espace Partenaires.

Nombre de
Conseillers

Il s'agit d'un extranet dédié à l'accompagnement des publics fragiles pour favoriser leur accès aux droits et aux soins. Cet espace permet des contacts dématérialisés personnalisés, simplifiés et sécurisés (car conforme CNIL et RGPD) entre le CCAS, structure partenaire œuvrant dans le domaine de l'accès aux droits et aux soins, et la CPAM de Lille-Douai.

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12

La CPAM peut également, dans le cadre de ce partenariat, organiser des ateliers thématiques à destination des usagers. Pour cela, une convention d'utilisation d'Espace Partenaires doit être signée avant la mise en œuvre opérationnelle.

Il est à noter qu'il existe des prérequis pour disposer des accès à l'Espace Partenaires :

- Être conventionné avec la CPAM de Lille-Douai (convention métier d'accès aux droits, aux soins et à la santé),
- Être signataire d'une convention d'utilisation d'Espace Partenaires (avant la mise en œuvre opérationnelle),
- Définir les gestionnaires pour la structure : dans une limite de 5 par structure. Les gestionnaires créent et administrent les utilisateurs (profils techniciens) de sa structure,
- Approuver par une case à cocher les Conditions Générales d'Utilisation à la 1ère connexion pour tous les utilisateurs (profils gestionnaires et techniciens).

Dans le cadre du déploiement de l'Espace Partenaires, des webinaires dédiés à l'utilisation de cet espace seront proposés.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président du CCAS à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du 22.07.1982

Pour le Président,
Par ordre,
La Vice-Présidente

Carmen PLANCQ

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Par ordre,
La Vice-Présidente

Carmen PLANCQ